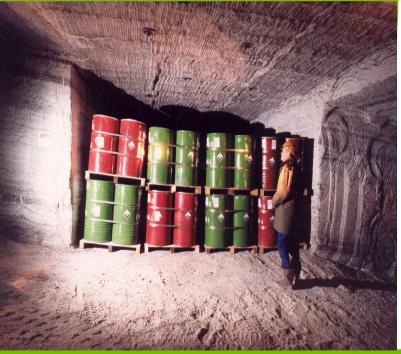
## CLIS STOCAMINE



Réunion du 07 juillet 2011



Ressources, territoires et haouves Énergie et climat Développem Prévention des risques Infrastructures, transports e

> Présent pour l'avenir

### Rappels

# Mission confiée au préfet lors de la réunion du 24 juin 2010

- Mise en place d'un comité de pilotage
- Concertation avec les parties prenantes locales
- Études des différents scénarios de cessation d'activité

### Rappels

#### Composition du COPIL

- Chaque collège de la CLIS mandate 2 experts
- + 2 experts mandatés par les représentants du personnel
- + 3 experts reconnus internationalement en tant que personnalités qualifiées
  - parmi lesquelles sont choisis un président et un vice président

# Dossier de fermeture avec retrait des déchets

(Article R.512-2 du code de l'environnement)

#### Contenu:

- Nature et volume des produits dangereux retirés
- Organisation et méthodologie pour le retrait et le reconditionnement des déchets pour apprécier les dangers et inconvénients
- Capacités techniques et financières

#### Chaque exemplaire comprend les pièces:

- Une carte 1/25000, un plan 1/2500 à 200m des abords et un plan 1/200,
- Une étude d'impact prévue à l'article L. 122-1
- Une étude de dangers prévue à l'article L. 512-1
- Une notice relative à l'hygiène et à la sécurité du personnel

#### Instruction technique

(article R.512-11 du code de l'environnement)

- Avis de la DREAL sur la recevabilité du dossier
- Enquête publique
- Avis du commissaire enquêteur
- Avis des conseils municipaux
- Avis des services techniques ARS, DDT, travail,
- Avis de la CLIS
- Avis du CODERST, sur le projet d'arrêté préfectoral
- Autorisation de retrait des déchets par AP (aire de reconditionnement, zone de stockage en transit)

#### Dossier de stockage définitif

(décret 2006-283 du 10 mars 2006, codifié au R515-9)

#### Contenu :

- Nature et volume des produits dangereux stockés
- Organisation du stockage pour apprécier les dangers et inconvénients
- Capacités techniques et financières

#### • Chaque exemplaire comprend les pièces:

- Une carte 1/25000, un plan 1/2500 à 200 m des abords et un plan 1/200,
- Un bilan écologique, une étude d'impact avec analyse comparative des données du stockage et des mesures envisagées,
- Un exposé des solutions alternatives au maintien du stockage et les motifs du choix retenu,
- Une étude de sureté du confinement à long terme de la matrice réceptrice,
- Une notice relative à l'hygiène et à la sécurité du personnel

#### Instruction technique

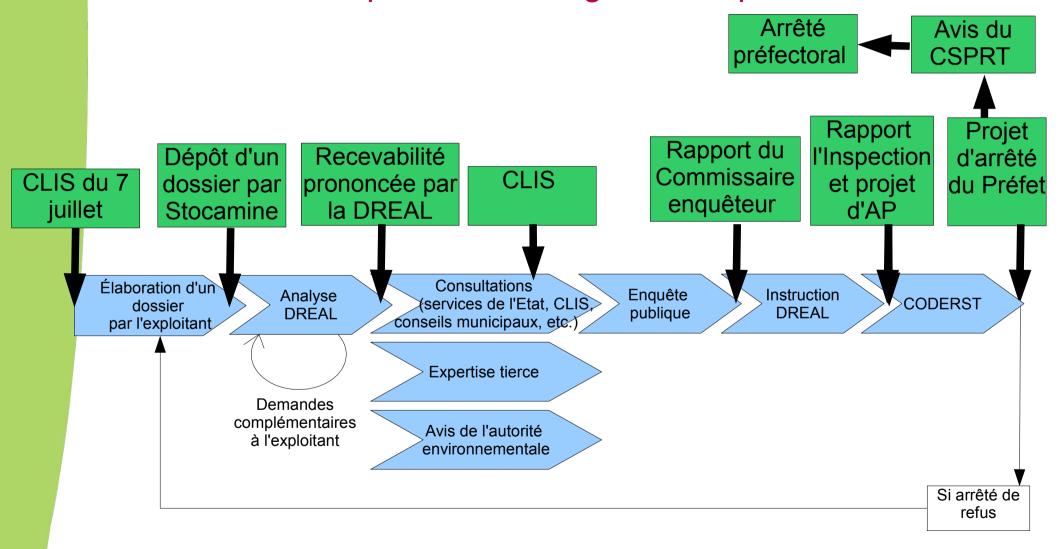
- Analyse critique du dossier par un organisme tiers expert, jointe au dossier soumis à enquête publique,
- Enquête publique,
- Avis de la CLIS sur le bilan écologique et l'exposé des solutions alternatives,
- Avis des conseil municipaux et des services techniques ARS, DDT, Inspection du travail, ...
- Avis du CODERST,
- Projet d'AP transmis au ministère,
- Avis du CSPRT
  - Autorisation par AP

## Dossier « mixte » : stockage illimité et retrait

- La procédure est la même que pour le stockage illimité intégral (procédure la plus exigeante).
- Elle se déroule sur la base d'un dossier au périmètre plus large (qui aborde la partie « retrait des déchets »).

#### Suite de la procédure

Schéma indicatif pour le stockage illimité partiel ou total





# Merci de votre attention

#### Questions